

DEPARTEMENT DU LOT
COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juillet 2022

Membres en exercice : 15

Date de la convocation : 30/06/2022

L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES, le 05 juillet 2022, dans la salle du conseil municipal de la commune.

Présents : 13

Représentés : 2

Votants : 15

Présents : Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Emilie LEFEBVRE, Géraldine ARNOULD, Stéphane DEVEZ, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Didier GAYA, Jean-François GUERRAND, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Amélie VERGNE, Joëlle SABATIE

Représentés : Sandie CASSAN par Jean-François GUERRAND, Nathalie BRUNET par Francis JAMMES

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Michel ARNAUDET

Fait et délibéré le 05 juillet 2022
Pour copie certifiée conforme.

Publié en mairie le : 21 juillet 2022

Objet : CESSION D'UN TERRAIN AVEC DECLASSEMENT AU LIEU-DIT PLANEZE

Mme la Maire informe l'assemblée que Mr et Mme BAILLY, nouveaux propriétaires d'une maison à Planèze ont sollicité la commune concernant une petite parcelle communale enclavée dans leur propriété. Cette enclave correspond à une anomalie qu'il convient de régulariser et qui correspond à un ancien chemin communal qui n'existe plus depuis plusieurs années. Un bornage a été fait en présence du Conseil Départemental. Une évaluation a été donnée pour la somme de 50 €. Mme La Maire propose de céder ce terrain, les frais de notaire et de bornage étant à la charge de l'acheteur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- le déclassement de cette parcelle du domaine public,
- la vente de ce terrain nouvellement cadastré section D n°1292 pour une superficie de 67 m² à la somme de 50 € (cinquante Euros) à Mr et Mme BAILLY Pascal & Isabelle,
- souhaite que les frais de notaire et de bornage soient à la charge de l'acheteur Mr et Mme BAILLY Pascal & Isabelle,
- donne procuration à Mme la Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.